

2023

# AICS TUNIS

Tunisie  
Libye  
Maroc  
Algérie

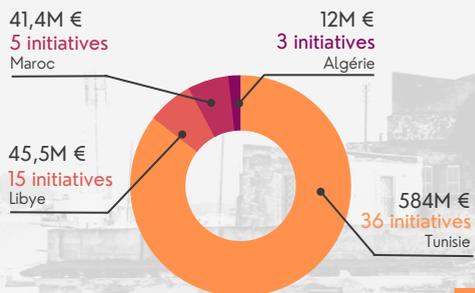


AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT



## DONNÉES RÉGIONALES

La Coopération italienne s'est affirmée comme l'un des principaux donateurs de la région du Maghreb. L'AICS Tunis participe aux tables de coordination et aux groupes de travail avec les autres acteurs internationaux œuvrant en Tunisie, Libye, Maroc et Algérie dans le but d'élaborer une réponse commune aux majeurs défis et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Concernant les choix programmatiques, l'Agence investit de plus en plus dans la transition écologique et durable, notamment dans des initiatives qui promeuvent la **production locale**, déclenchent des **mécanismes d'autosuffisance alimentaire et énergétique** et valorisent le modèle de l'**économie sociale et solidaire**.



## TUNISIE

La Coopération italienne est présente de manière continue dans le pays depuis sa création à la fin des années 1980. Elle s'est historiquement concentrée sur le soutien au secteur privé, le renforcement des investissements publics et le soutien au développement rural, en particulier dans les régions du sud du pays. La Coopération italienne a confirmé son engagement à soutenir le Gouvernement tunisien dans la création d'un modèle de développement inclusif, équitable et durable à travers le **Memorandum of Understanding (MoU)** pour la période **2021-2023**. Avec un montant total de **200 millions d'euros** (dont 150 millions d'euros de crédit et 50 millions d'euros à don), l'Accord envisage parmi les actions prioritaires le **soutien aux petites et moyennes entreprises (PMI)**, le **développement du secteur agricole** et la **promotion de l'agriculture biologique, de la production locale et des énergies renouvelables**; le **renforcement des systèmes d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle**, l'appui à la **consolidation du processus démocratique**, l'atténuation des causes profondes de la de la migration irrégulière par la **création d'emplois**.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

70% des ressources financières (environ 335,3M €) allouées à ce secteur sont relatives aux crédits accordés au Gouvernement tunisien et à la Banque Centrale de Tunisie pour des **investissements dans les secteurs public et privé**. Depuis 1988, la Coopération italienne a octroyé **9 lignes de crédit** pour un montant total d'environ 350,5M € et 80M \$ qui ont financé 800 opérations et contribué à créer/consolider 14 000 emplois. Concernant les financements à don, dans le cadre du **Programme de conversion de la dette**, la Coopération italienne finance 10 projets liés au renforcement des services de santé de base, à l'amélioration des infrastructures d'eau et d'assainissement, à la rénovation de bâtiments publics dans le secteur de la justice, à la création d'emplois et au développement de micro-entreprises. L'AICS finance des projets mis en œuvre par les ONG italiennes en partenariat avec les institutions locales en faveur du **développement économique durable** et du soutien au micro-entrepreneuriat, en mettant l'accent sur la **création d'emplois** pour les jeunes et les femmes dans les zones défavorisées.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LOCAL

La Coopération italienne a accordé une attention particulière à la question de l'**éducation** avec des actions visant à améliorer la qualité du système éducatif, des infrastructures et de l'expérience scolaire. Dans le cadre du MoU 2021-2023, 15M € à don sont consacrés au développement du secteur avec un focus sur la **formation professionnelle** comme vecteur de création d'emplois et d'entreprises durables. L'AICS finance des initiatives visant à l'**inclusion des personnes défavorisées** et handicapées, ainsi qu'au soutien et à l'accompagnement des idées entrepreneuriales de jeunes et femmes par le biais de la **diaspora tunisienne**, en tant qu'alternative à la migration irrégulière. La Coopération italienne contribue aux **processus de démocratisation** et de **décentralisation institutionnelle**, politique et administrative prévu par la Constitution de 2014. La **valorisation du patrimoine**, matériel et immatériel, reste parmi les actions envisagées par la Coopération dans le but de mettre en valeur le savoir-faire et le talent tunisiens.

## DÉVELOPPEMENT RURAL

Particulièrement présentes dans les régions du sud de la Tunisie, qui sont les plus touchées par les effets du changement climatique, les interventions de la Coopération italienne dans ce secteur visent à promouvoir le **développement intégré des communautés rurales** et l'**utilisation efficace des ressources naturelles**. Les initiatives en cours de réalisation contribuent à la **lutte contre la désertification**, à la stabilisation des communautés côtières et frontalières et à la diversification de la production et des revenus. Enfin, dans le cadre du MoU 2021-2023, un financement de 62M € a été mis à la disposition du Gouvernement tunisien pour promouvoir l'**agriculture biologique** à travers la création des **bio-territoires** (les premiers dans le continent) et l'**économie bleue**.

## LIBYE

La Libye est le champ d'intervention de la Coopération italienne pour favoriser la transition à moyen et long terme dans l'intérêt de la **stabilisation**, de la **réconciliation nationale** et de la **reconstruction du pays**. Dans l'optique du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, les initiatives de l'AICS en Libye soutiennent la décentralisation administrative, la localisation de l'aide, le renforcement des capacités de gouvernance au niveau local, le développement des capacités de gestion des autorités locales et la fourniture de services de base. Depuis 2016, la Coopération italienne a financé **53 initiatives**, pour un montant total d'environ 82,5M €. Afin d'assurer une réponse adéquate aux besoins des populations, l'AICS participe aux groupes de coordination avec les différents acteurs locaux et internationaux impliqués dans le processus de stabilisation en Libye et utilise l'approche du **"Monitoring, Evaluation and Learning" (MEAL)** pour le suivi de ses programmes.



### SANTÉ ET PROTECTION

La Coopération italienne œuvre dans ces secteurs afin de répondre aux besoins liés à l'accès difficile aux **soins médicaux** et aux **services de protection**, en particulier pour les catégories les plus vulnérables de la population. Les initiatives visent à réhabiliter des cliniques, approvisionner les structures sanitaires en matériel et équipement, former le personnel local - grâce aussi à l'expertise italienne dans la santé maternelle et infantile - ainsi qu'à fournir des **soins de santé spécialisés** en Italie aux enfants libyens atteints de leucémie et d'autres maladies graves du sang.

### EAU ET AGRICULTURE

Dans l'objectif de renforcer la résilience des communautés et face aux défis actuels, la Coopération italienne intervient pour promouvoir une **agriculture durable** et une **gestion rationnelle des ressources hydriques** surtout dans la région du Fezzan où la pénurie d'eau menace la dégradation environnementale et le déplacement massif de la population. Les activités des différents projets ont pour résultats une meilleure gestion de l'eau à usage agricole, une gouvernance redéfinie des ressources marines et l'accès équitable à l'eau potable et aux services d'assainissement adéquats, réduisant ainsi le nombre de personnes souffrant de manque d'eau et d'insécurité alimentaire.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Coopération italienne s'engage dans ce domaine pour contribuer à atténuer les problèmes causés par les fréquents déficits énergétiques. L'AICS finance des projets visant l'utilisation, la fourniture et l'entretien de **systèmes d'énergie renouvelable** dans les structures publiques, notamment les **centres de santé** et les **bâtiments scolaires**, en particulier dans la région du Fezzan. Cela s'associe aux campagnes de sensibilisation adressée à la population locale et axées sur l'importance des soins de santé, du dépistage régulier, des vaccinations et des bonnes pratiques d'hygiène.

### GOVERNANCE LOCALE

La Coopération italienne est engagée à contribuer au processus de stabilisation, de réhabilitation et de reconstruction de la Libye à travers une série d'interventions, également financées par l'Union européenne (coopération déléguée), visant à soutenir la **décentralisation administrative**, la localisation de l'aide humanitaire, le renforcement des capacités de **gouvernance locale** et l'amélioration de la gestion et de la fourniture des services aux citoyens gérés par les municipalités, notamment dans les domaines des déchets, de l'eau et de l'assainissement.

# MAROC

Depuis les années '60, la Coopération italienne a joué un rôle important dans les relations entre l'Italie et le Maroc. Le programme de coopération bilatérale en cours découle du Mémorandum d'Accord signé en 2009 pour lequel l'Italie s'engageait à contribuer aux politiques de réduction de la pauvreté mises en œuvre par le Royaume du Maroc dans les domaines d'intervention suivants: amélioration de l'accès à l'eau potable et **réhabilitation de l'environnement, éducation et alphabétisation, santé de base, microcrédit, infrastructures routières**, création d'**alternatives à la migration irrégulière** et valorisation des migrants en tant qu'agents de développement. Les initiatives en cours de réalisation, y compris le Programme de Conversion de la dette, visent à fournir de l'eau potable dans les communautés rurales, à valoriser et préserver le patrimoine archéologique, à soutenir les microentreprises et à promouvoir l'inclusion des personnes atteintes d'handicap.

# ALGÉRIE

La Coopération italienne soutient l'Algérie depuis les années '70 par des interventions en faveur du développement du pays, particulièrement dans la construction d'**ouvrages publics**, du **soutien à l'industrie** et à **l'agriculture**, de la **restauration** et de la **protection du patrimoine culturel**. Avec le nouveau millénaire, l'Italie a été principalement engagée dans la mise en œuvre des accords de conversion de la dette avec le Gouvernement algérien. La Coopération italienne contribue également dans la réponse à la **crise sahraouie** en soutenant le travail des agences des Nations Unies pour assurer la **sécurité alimentaire** et l'**accès aux services éducatifs et sanitaires**.



## COOPÉRATION DÉLÉGUÉE

En 2018, l'Agence a achevé le processus d'accréditation en tant qu'institution qualifiée pour la gestion indirecte des financements européens. Depuis lors, l'AICS assume la pleine responsabilité des initiatives de coopération déléguée. Le siège régional de l'AICS à Tunis gère actuellement deux programmes de coopération déléguée:

### LIBYE - BALADIYATI

#### Recovery, Stability and Socio-economic Development in Libya

Pour améliorer les conditions de vie et la résilience de la population, y compris les migrants, les réfugiés, les déplacés internes et les communautés hôtes à travers des interventions visant à améliorer l'accès aux services de base et à renforcer la gouvernance locale avec un accent sur la santé, l'éducation, les énergies renouvelables, l'eau, l'assainissement et l'agriculture.

Partenaires: UNICEF et UNDP



### TUNISIE - ADAPT

#### Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie

Pour faciliter la transition écologique des systèmes de production, en soutenant les investissements privés dans l'agriculture, la pêche artisanale et l'aquaculture durables. Fin 2022, suite à la crise russo-ukrainienne, une 2ème composante du programme a démarré pour le soutien du secteur céréalier.

Partenaire: PAM



“ — — — — — ”  
| Pour que tout individu demeure libre et égal en droits ! |